

**PROCES-VERBAL
INSTALLATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 25 mai 2020

La séance a été ouverte au Scen'Art en raison de la crise sanitaire, à huis-clos, sous la présidence de M. Bruno MARDELLE maire sortant, qui, après l'appel nominal, a donné lecture des résultats constatés aux procès-verbaux des élections et a déclaré installer :

M. Éric VERDIER, Mme Marie-Noëlle BESNARD-BATAILLON, Mme Claudine LECONTE-DELHOMENIE, Mme Sylvie MARTIN, M. Franck HAVET, M. Philippe NOIROT, Mme Angélique LABESSE, M. Tanguy MANCOIS, Mme Séverine GAGNERON, M. Jean-Pierre MURAT, Mme Clarisse BILLONNET, M. Marc BRUNET, Mme Lucie CHARFI-GERBEAUD, M. Serge LACOT, Mme Muriel MASSAUD et M. Bruno MARDELLE dans leurs fonctions de conseillers municipaux.

Absents excusés: Mme Céline SAUZET a donné procuration à Mme Séverine GAGNERON, M. Yohann NIVET a donné procuration à M. Bruno MARDELLE, M. Jean-Marc MARINET a donné procuration à M. Éric VERDIER.

Mme Lucie CHARFI-GERBEAUD a été élue secrétaire de séance

Date de convocation : 19 mai 2020

Date d'affichage : 19 mai 2020

Nombre de membres : 19

Nombre de présents : 16

Représentés : 3

ÉLECTION DU MAIRE

Présidence de l'assemblée

M. Jean-Pierre MURAT, doyen d'âge parmi les conseillers municipaux, a présidé la suite de cette séance en vue de l'élection du maire.

L'assemblée a dès lors procédé aux opérations de vote dans les conditions réglementaires.

Après un appel de candidature, il est procédé au déroulement du vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 19
- bulletins blancs ou nuls : 4
- suffrages exprimés : 19
- majorité absolue : 10

Ont obtenu :

- M. Bruno MARDELLE : 15 voix

M. Bruno MARDELLE, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé maire, et a été installé.

M. Bruno MARDELLE a déclaré accepter d'exercer cette fonction.

ÉLECTION DES ADJOINTS

Nombre d'adjoints

En application des articles L. 2122-1 et L. 2122-2 du CGCT, la commune doit disposer au minimum d'un adjoint et au maximum d'un nombre d'adjoints correspondant à 30% de l'effectif légal du conseil municipal, soit 4 adjoints au maximum. Il a été rappelé qu'en application des délibérations antérieures, la commune disposait, à ce jour, de quatre adjoints. Au vu de ces éléments, le conseil municipal a fixé à quatre le nombre des adjoints au maire de la commune (1 abstention Mme MASSAUD).

Listes de candidats aux fonctions d'adjoints au maire

Monsieur le Maire rappelle que les Adjoints au Maire sont élus au scrutin secret de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel parmi les membres du Conseil Municipal.

Un appel à candidatures est effectué.

Il est constaté que 2 listes de candidats aux fonctions d'Adjoints au Maire sont déposées.

Monsieur le Maire invite les conseillers municipaux à passer au vote.

Chaque conseiller municipal dépose son bulletin dans l'urne.

Les assesseurs, M. Marc BRUNET et Mme Sylvie MARTIN procèdent au dépouillement.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

— nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 19

— nombre de bulletins nuls ou assimilés : 0

— suffrages exprimés : 19

— majorité requise : 10

La liste conduite par Mme Séverine GAGNERON a obtenu 15 voix et la liste conduite par M. Serge LACOT a obtenu 4 voix.

La liste conduite par « Mme Séverine GAGNERON » ayant obtenu la majorité absolue a été immédiatement installée.

CRÉATION D'UN POSTE DE CONSEILLER DÉLÉGUÉ

Le conseil municipal a décidé à l'unanimité de créer un poste de conseiller délégué.

Un appel à candidatures est effectué.

Mme Sylvie MARTIN et M. Serge LACOT sont candidats.

Monsieur le Maire invite les conseillers municipaux à passer au vote.

Chaque conseiller municipal dépose son bulletin dans l'urne.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

— nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 19

— nombre de bulletins nuls ou assimilés : 0

— suffrages exprimés : 19

— majorité requise : 10

Mme Sylvie MARTIN a obtenu 15 voix et M. Serge LACOT a obtenu 4 voix.

Mme Sylvie MARTIN a été proclamée élue au poste de « conseiller délégué » et a été immédiatement installée.

INDEMNITÉS DE FONCTION

M. le Maire propose le vote du montant maximal de l'enveloppe des indemnités de fonction du maire et des adjoints. Mme MASSAUD demande si les élus ont envisagé de baisser leurs indemnités par rapport à la crise. M. le Maire lui répond qu'il s'agit des taux déjà mis en place par la précédente municipalité et qu'il n'y a pas d'augmentation (les indemnités ont été revalorisées en janvier par la loi n°2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique).

Les indemnités ont été votées de la façon suivante à 15 voix pour et 4 voix contre (M. LACOT, M. BRUNET, Mme MASSAUD, Mme CHARFI-GERBEAUD) :

Maire	51,6 % de l'indice brut 1027	Indemnité brute 2 006,00 €
1 ^{er} Adjoint	19,80 % de l'indice brut 1027	Indemnité brute 770,10 €
2 ^{ème} Adjoint	19,80 % de l'indice brut 1027	Indemnité brute 770,10 €
3 ^{ème} Adjoint	19,80 % de l'indice brut 1027	Indemnité brute 770,10 €
4 ^{ème} Adjoint	9,90 % de l'indice brut 1027	Indemnité brute 385,05 €
Conseiller municipal délégué	9,90 % de l'indice brut 1027	Indemnité brute 385,05 €

COMMISSIONS COMMUNALES ET REPRÉSENTANTS ORGANISMES EXTÉRIEURS

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide la création de quatre commissions communales et de procéder aux nominations des membres ainsi que dans les organismes extérieurs suivants :

COMMISSIONS COMMUNALES ET SYNDICATS ET AUTRES ORGANISMES

COMMISSIONS	VICE-PRESIDENTS	MEMBRES
Finances	GAGNERON Séverine	MURAT Jean-Pierre MARTIN Sylvie BRUNET Marc LACOT Serge
Affaires Communales	MANCOIS Tanguy MARTIN Sylvie	NIVET Johann HAVET Franck BILLONNET Clarisse LABESSE Angélique SAUZET Céline LACOT Serge CHARFI GERBEAUD Lucie
Cadre de Vide	VERDIER Éric	NOIROT Philippe MURAT Jean-Pierre MARINET Jean-Marc BRUNET Marc
Affaires Scolaires	DELHOMENIE Claudine	NIVET Johann BATAILLON Marie-Noëlle LABESSE Angélique SAUZET Céline MASSAUD Murielle LACOT Serge
Commission d'ouverture des plis	MARDELLE Bruno	VERDIER Éric MANCOIS Tanguy GAGNERON Séverine BRUNET Marc LACOT Serge
Commission d'appel d'offres	DELHOMENIE Claudine GAGNERON Séverine VERDIER Éric	MANCOIS Tanguy MARTIN Sylvie LACOT Serge
Pays Castelroussin et Scot	MARDELLE BRUNO	GAGNERON Séverine
CNAS	GAGNERON Séverine	
Correspondant Défense	VERDIER Éric	
SDEI	VERDIER Éric	
Syndicat des eaux de la Demoiselle	DELHOMENIE Claudine MURAT Jean-Pierre	
Assainissement Autonome	VERDIER Éric	
Ramassage Scolaire Luant	MANCOIS Tanguy SAUZET Céline	LABESSE Angélique CHARFI GERBEAUD Lucie

DÉCISIONS DU MAIRE

M. le Maire a informé le conseil municipal qu'il a pris les décisions suivantes :

* Rénovation de l'école : Modification du plan de financement pour les demandes de DETR (dotation d'équipement des territoires ruraux), DSIL (dotation de soutien à l'investissement local) et de CRST (contrat régional de solidarité territoriale). Les prestations de maîtrise d'œuvre et de CT/SPS ont été rajoutées car éligibles à ces subventions.

* Renouvellement du bail pour la location d'un local professionnel situé 8, place de l'église, pour une durée de 1 an, du 1^{er} avril 2020 au 31 mars 2021, 50,00 € /mois.

MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

La création d'un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe (28h/hebdo) et un poste d'agent de maîtrise principal (35h hebdo) ont été votés à compter du 1^{er} juin 2020.

CONVENTION « CONSEILLER EN ENERGIE PARTAGÉ »

Le conseil municipal souhaite continuer son engagement dans une politique de maîtrise de l'énergie.

En l'absence de moyens techniques internes à la commune, Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal les objectifs et missions du Conseiller en Energie Partagé, ainsi que les conditions de renouvellement de l'adhésion qui sont formalisées dans une convention entre la Commune et le SDEI.

Le conseil municipal à l'unanimité et après en avoir délibéré ;

- approuve l'adhésion de la Commune de Niherne au service de conseil en Energie du SDEI,
- autorise le Maire à signer la convention entre la Commune de Niherne et le SDEI et précisera les prestations retenues.

CONVENTION AVEC CHATEAUROUX METROPOLE

Pour prétendre à la subvention du CRST, dans le cadre de la rénovation de l'école Geneviève Panis, M. le Maire explique que la mise en œuvre et le suivi de clauses sociales dans le marché est obligatoire.

Ne disposant pas des moyens nécessaires pour la mise en œuvre et le suivi, il propose de demander à Châteauroux Métropole la mise à disposition d'un agent pour accompagner la commune dans cette démarche.

Cette prestation sera contractualisée par une convention.

Le conseil municipal, à l'unanimité et après en avoir délibéré ;

- autorise le Maire à signer la convention entre la Commune de Niherne et Châteauroux Métropole qui précisera les modalités de cette prestation.

Fin de séance à 18h55